

1929

22 novembre 1978

Au Conseil fédéral

Aide financière de 5 mio de dollars au Bangladesh afférente à la construction d'une fabrique d'engrais

Département politique. Proposition du 8 novembre 1978 (annexe)
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du
 13 novembre 1978 (adhésion)
 Département de l'économie publique. Co-rapport du 20 novembre
 1978 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Une aide financière de 5 millions de dollars est accordée au Bangladesh sous la forme d'un don pour le financement des coûts supplémentaires afférents à la construction d'une fabrique d'engrais à Ashuganj, à charge du crédit de programme de 735 millions de francs pour la coopération technique et l'aide financière (AF du 21 juin 1978).
2. Le département politique est chargé de conclure un accord avec le Gouvernement de la République du Bangladesh à cet effet.
3. La Chancellerie fédérale est chargée d'établir les pleins pouvoirs nécessaires à la signature de l'échange de lettres susmentionné à l'intention de l'Ambassade de Suisse au Bangladesh.
4. Le département politique est chargé de publier l'échange de lettres dans le Recueil officiel des lois et ordonnances de la Confédération.

Extrait du procès-verbal:

- BK 1 (Rc) pour exécution
- EPD 10 pour exécution avec les pouvoirs
- FZD 7 pour connaissance
- EVD 5 " "
- EPK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. M. W. A. L. T.

Message du CF du 3 mars 1975 (No 75-029)

Message du CF du 14 septembre 1977 (No 77-062)

Dodis



- 2 -

II

Economique du BangladeshDistribuéeAu Conseil fédéralPas pour la presseAide financière de 5 mio de dollars au Bangladesh
afférente à la construction d'une fabrique d'engrais

I

1. But de la proposition

Par cette proposition, nous sollicitons votre approbation pour l'octroi d'un don de 5 millions de dollars (environ 8 millions de francs suisses) à la République du Bangladesh pour le financement de coûts supplémentaires afférents à la construction d'une fabrique d'engrais à Ashuganj. Ce don portera à 28 millions de francs suisses la participation suisse au financement d'une fabrique, qui avait fait l'objet d'un arrêté fédéral du 30 octobre 1975¹⁾ approuvant l'octroi d'un prêt d'aide financière de 20 millions de francs suisses²⁾. Ce prêt a été transformé en don au cours de l'Action Spéciale en faveur des pays en développement à faible revenu, action approuvée par l'Assemblée fédérale le 6 décembre 1977. Le montant du don proposé sera mis à charge du crédit de programme de 735 millions de francs suisses accordé au titre de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement, crédit entré en vigueur le 1er juillet 1978.

1) Message du CF du 3 mars 1975 (No 75-029) Arrêté Fédéral du 3.10.75.

2) Message du CF du 14 septembre 1977 (No 77-062).

II

2. Situation économique du Bangladesh

Le Bangladesh fait partie des pays les plus pauvres de notre globe. Sa population actuelle est de 80 millions d'habitants et, selon les projections de la Banque mondiale, elle devrait atteindre 146 millions d'habitants en l'an 2000, soit 66 millions de plus en 22 ans.

Le revenu national brut par habitant est de \$ 110, ce qui, exprimé en termes de croissance sur la période 1960-1976, représente une diminution moyenne de 0.4 % l'an.

La production agricole représente encore 59 % du produit domestique brut réalisé par environ 80 % de la population. Malgré cela, le Bangladesh n'est pas en mesure de se nourrir et doit importer chaque année 10 à 30 % de son alimentation.

Au niveau de la balance des paiements courants, la situation n'est guère plus favorable puisque celle-ci, en 1976, accusait un déficit de 260 millions de dollars et que le seul service de la dette représentait, la même année, 1.3 % du PNB ou encore 13.4 % des exportations de biens et services.

3. Caractéristiques du projet

Le 18 mars 1975, un accord concernant l'octroi d'un prêt d'aide financière de 20 millions de francs a été signé entre la Confédération suisse et la République populaire du Bangladesh. Ce prêt complétait des contributions de l'Association internationale de développement (IDA), de la Banque Asiatique de Développement (ADB), des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Iran qui devaient permettre de couvrir les coûts en devises afférents à la construction d'une fabrique d'engrais à Ashuganj, destinée à couvrir une partie des grands besoins du

Bangladesh en engrais. Les dépenses locales étaient prises en charge par le Bangladesh. Le coût total du projet était alors estimé à 249 millions de dollars, dont 143 millions à la charge des prêteurs cités ci-dessus. La participation suisse initiale représentait 5,7 % du financement international.

La fabrique d'engrais d'Ashuganj, située à proximité de la capitale Dacca, devrait fabriquer 1600 tonnes d'urée et 925 tonnes d'engrais ammoniacal par an soit 10'000 sacs de 25 kg par jour. La présence en quantité importante de gaz naturel à proximité de l'usine permettra une production financièrement avantageuse et réduira d'autant les besoins d'importation, d'où une économie de devises non négligeable.

Outre la construction de la fabrique, le projet prévoit la formation professionnelle de personnel autochtone à tous les niveaux de l'exploitation.

L'exécution du projet co-financé par la Suisse a été contrôlée et coordonnée par la Banque mondiale (IDA).

4. Etat du projet

Cet important projet dont la mise en opération était prévue pour la fin de cette année a très vite rencontré des difficultés considérables. Ces complications ont engendré un retard important dans la construction, retard évalué aujourd'hui à deux ans. Ces problèmes peuvent être distingués ainsi: les problèmes administratifs et les problèmes techniques.

a. Problèmes administratifs

Pour exécuter ce projet, le Gouvernement du Bangladesh s'est assuré les services de plusieurs sociétés étrangères spécialisées, chacune dans leur domaine, dans la réalisation de grands travaux. Soit par manque de coordination entre les compagnies et les autorités du Bangladesh, soit parce que leur cahier des

charges n'était pas assez clairement défini, les prestations attendues par ces maisons étrangères n'ont pas toujours été accomplies avec satisfaction.

Afin de remédier à cette situation, les prêteurs ont mandaté une firme américaine spécialisée en matière d'organisation de projets, pour faire une étude détaillée de l'état des travaux, une estimation du coût supplémentaire résultant du retard dans la construction et des recommandations pour la suite des opérations.

b. Problèmes techniques

Au cours des travaux plusieurs problèmes non prévisibles sont apparus, dont le plus important tient à la mauvaise qualité du sous-sol, peu stable, et ce dans une région susceptible aux tremblements de terre. Ceci a nécessité des travaux de consolidation considérables, non prévus dans la planification du projet. Ces travaux sont maintenant achevés. Un autre facteur de retard est l'insuffisance des moyens de communication entre le chantier et le reste du pays, insuffisance qui est particulièrement ressentie lors des moussons. En effet, seul un chemin de fer relie Ashuganj à Dacca, la capitale. Enfin, le Bangladesh n'a pu mettre à disposition du projet toute la main-d'oeuvre qualifiée nécessaire et prévue à l'origine. C'est ainsi qu'il a fallu faire appel à une main-d'oeuvre expatriée plus importante pour toutes les tâches exigeant des qualifications techniques, ce qui a rendu nécessaire la construction de locaux supplémentaires.

5. Estimation des coûts supplémentaires

Il ressort de cette étude que le projet peut être terminé pour le mois de septembre 1980, pour autant qu'il n'y ait plus d'imprévus majeurs. Le nouveau budget estimé tient compte d'un retard supplémentaire de six mois, ce qui signifie que les travaux seront accomplis en mars 1981. Le coût supplémentaire se décompose ainsi (en million de US dollars):

- 5 -

	<u>Anciennes estimations</u>	<u>Nouvelles estimations</u>	<u>Coût supplémentaire</u>
Coût en devises	\$ 142,3	\$ 232,3	\$ 90,0
Coûts en monnaie locale	\$ 107,1	\$ 192,2	\$ 85,1
Total	\$ 249,4 =====	\$ 424,5 =====	\$ 175,1 =====

Les coûts en monnaie locale seraient supportés par le Gouvernement du Bangladesh, le solde soit 90 millions de dollars par les prêteurs, qui ont tous, hormis l'Iran pour des raisons internes, affirmé leur volonté d'achever ce projet tout en certifiant que ce financement supplémentaire serait unique. De plus, les prêteurs ont posé comme condition à leur financement supplémentaire l'acceptation par le Gouvernement du Bangladesh d'une réorganisation de l'administration du projet, requête acceptée par les autorités du Bangladesh.

6. Financement des coûts supplémentaires

Lors de la répartition initiale des charges, les montants étaient alloués ainsi:

	<u>en mio de \$</u>	<u>en % du total</u>
Kreditanstalt für Wiederaufbau (Kfw)	12.2	8.9
Government of Switzerland (GoS)	7.9	5.7
UK Ministry of Overseas Development (ODM)		
US Agency for International Development (AID)	30.0	21.6
Asian Development Bank (ADB)	30.0	21.6
The International Development Association (IDA)	33.0	23.8
Government of Iran	12.4	8.9
Total	138.9 =====	100.0 =====

./.

- 6 -

Les proportions pour le financement des coûts supplémentaires seront modifiées, la part de l'Iran étant reprise par les institutions multilatérales (ADB, IDA) et l'AID. La répartition se fera probablement ainsi, tous les contributeurs n'ayant pas encore fait part de leur décision:

	<u>en mio de \$</u>	<u>en % du total</u>
Kreditanstalt für Wiederaufbau (Kfw)*	7.8	8.7
Government of Switzerland (GoS)	5.0	5.6
UK Ministry of Overseas Development (ODM)	8.5	9.5
US Agency for International Development (AID)	23.0	25.5
Asian Development Bank (ADB)	20.7	23.0
The International Development Association (IDA)*	25.0	27.7
Total	<u>90.0</u> =====	<u>100.0</u> =====

* engagement définitif

7. Contribution suisse

La part de la Suisse est au prorata de sa contribution initiale, soit un peu plus de 5.5 % du total des coûts supplémentaires ou 5 millions de dollars. Cette contribution se fera sous la forme d'un don délié.

Cette décision est motivée par le fait que ce projet demeure, vu la situation économique du Bangladesh, d'une très grande importance il contribuera dans une large mesure au développement agricole de ce pays. De plus, pour la satisfaction de toutes les parties intéressées, il est important que ce projet, pour lequel d'importants moyens financiers ont déjà été engagés, soit réalisé. Le montant du don sera versé cette année encore auprès de la Banque Nationale Suisse à Zurich, dans le compte déjà ouvert à cet effet; les moyens nécessaires sont inscrits au budget du Département politique fédéral.

- 7 -

Selon l'article 10 de la Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales du 19 mars 1976, le Conseil fédéral est habilité à réaliser ce genre d'accord sans qu'il soit besoin de l'approbation parlementaire.

III

8. Résultats des consultations avec les Services intéressés

Division du Commerce, Département fédéral de l'économie publique:
d'accord

Administration des finances: d'accord.

IV

8. Proposition

Sur la base de ces considérations, nous vous

p r o p o s o n s

- a) d'accorder au Bangladesh une aide financière de 5 millions de dollars sous la forme d'un don pour le financement des coûts supplémentaires afférents à la construction d'une fabrique d'engrais à Ashuganj, à charge du crédit de programme de 735 millions de francs pour la coopération technique et l'aide financière (AF du 21 juin 1978);
- b) de charger le Département politique fédéral de conclure un accord avec le Gouvernement de la République du Bangladesh à cet effet;
- c) de charger la Chancellerie fédérale d'établir les pleins pouvoirs nécessaires à la signature de l'échange de lettres susmentionné à l'intention de l'Ambassade de Suisse au Bangladesh;

./.

1930

22. November 1978

- d) de charger le Département politique fédéral publique de publier l'échange de lettres dans le Recueil officiel des lois et ordonnances de la Confédération.

78.721. Einfache Anfrage Blum vom 19. Juni 1978.
 Konvention gegen die Folter

Politisches Departement, Antrag

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Antragsgegenstand hat der Bundesrat

b e s c h l o s s e n :

Pierre Aubert

Die Antwort auf die Einfache Anfrage Blum wird genehmigt (siehe Beilage).

An den Nationalrat

Protokollauszug an:

- EPD 15 zur Kenntnis
 - JPD 5 " " "

Pour co-rapport à:

Département fédéral de l'économie publique

Département fédéral des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal:

DPF: 10 pour exécution

DFPD: 7 pour connaissance

DFEP: 5 pour connaissance

Contrôle fédéral des finances: 2 pour connaissance

Findel: 2 pour connaissance